



Objet : Arrêt du VOR/DME LTO, AD Nouméa La Tontouta NWWW

En vigueur : Du 31 juillet 2018, 2100 au 05 novembre 2018, 0100

Ce SUP AIP annule et remplace le SUP AIP 002/18 PAC-N.

1 DESCRIPTION

Du 31 juillet 2018 à 21h00 UTC au 05 novembre 2018 à 01h00 UTC (du 01 août 2018 à 08h00 locales au 05 novembre 2018 à 12h00 locales), le VOR/DME LTO est indisponible pour cause de travaux.

2 LISTE DES PROCEDURES DE VOL IFR SUSPENDUES

2.1 A Nouméa La Tontouta NWWW

- SID RWY 11 : TOSAM 2E, SAMID 2E, BEDON 2E, SUDOV 2E, LTO 2E, BASSA 2E, liaison POGO
- SID RWY 29 : TOSAM 2W, SAMID 2W, BEDON 2W, SUDOV 2W, LTO 2W, BASSA 2W, liaison POGO
- STAR RWY 11 : LATEM 1, LATEM 1A, KOKOL 1, KOKOL 1A, SOTAL 1, SOTAL 1A, TESRA 1, TESRA 1A, BASAR 1, SARAM 1A, DETIS 1, UVIKI 1, ADORA 1, BAPUS 1, NULVI 1, NULVI 1A, ATSAR 1, ATSAR 1A
- Procédures d'approche : ILS Z ou LOC Z RWY 11, ILS Y ou LOC Y RWY 11, ILS X ou LOC X RWY 11, ILS W ou LOC W RWY 11, ILS V ou LOC V RWY 11, VOR Z RWY 11, VOR Y RWY 11, VOR X RWY 11, VOR W RWY 11

2.2 A Nouméa Magenta NWWW

- SID RWY 17 : LTO 3A, liaison POGO
- SID RWY 35 : LTO 4B, liaison POGO
- STAR RWY 35 : KQ 1T, KQ 1N, KQ 1S, TH 1T, TH 1N, LTO 1N

3 ACCESSIBILITE CAT 1 DE NOUMEA LA TONTOUTA NWWW

L'unique approche de précision restant disponible à Nouméa La Tontouta est l'approche ILS basée sur la radiobalise FND (ILS T RWY 11 et ILS U RWY 11).

4 AUTRES IMPACTS

4.1 Approche à vue de nuit à Nouméa La Tontouta NWWW

- Arrivées secteur Nord entre le RDL 290° et le RDL 128° NDB FND : interdites dans ce secteur
- Autres arrivées : conditions : feu N'Dui en fonctionnement

4.2 Approche à vue de nuit à Nouméa Magenta NWWW

- Arrivées comprises entre le RDL 309° et le RDL 030° VOR/DME MGA : interdites au Nord du RDL 112° NDB FND
- Arrivées comprises entre le RDL 030° et le RDL 101° VOR/DME MGA : interdites au Nord du RDL 117° NDB FND

4.3 Autres

- Les services ATS pourront, au besoin, demander aux équipages des reports de position basés sur le système GNSS par rapport au point LTO.
- Pendant la période d'indisponibilité de LTO, des mesures de régulation de trafic pourront être prises par les services ATS.

5 CODAGE

Les fournisseurs de données de codage devront vérifier que le point de navigation LTO, de coordonnées 22°00'19.6"S, 166°12'42.1"E, reste disponible dans les bases de données embarquées pendant la durée d'indisponibilité de LTO, ce point étant utilisé dans la navigation En Route RNAV supérieure et inférieure.